Facture N° 232313997 du 19/09/2023



VitalAire

VITALAIRE EST 15, rue CAMUS

90000 BELFORT Tél.: 0969 369 008 N° Identifiant: 902600014

Code payeur: 7307000066 /70000854

Code client: 0001989687

MMC PRAECONIS **6 RUE PAUL MOREL**

BP 80283

Patient: DOUZET MIREILLE

27 AV D ALSACE

70006 VESOUL CEDEX

SERVICE COURRIER LE

90000 BELFORT

No S.S.: 2450490010052-21 Date de naissance: 28/04/1945 N° adhérent: 245049001005221

Désignation

Quantité

P.U. Total H.T. H.T.

LPPR TTC Unitaire

T Α

Commande N° 0006128553 du 12/02/2013 pour DOUZET MIREILLE - 90000 BELFORT

F09.TL1 PPC, apnée som, télés. (> 112h), forfait hebdo 9.TL1 Période du 17/08/2023 au 13/09/2023 soit 4 Semaine(s) Prestation

2,60 10,38 20.00

Code LPPR: 1187880

PPC, apnée sommeil, télésuivi (+112 h), forfait hebdo 9.TL1

15,58

Montant total facturé (RO + RC):

Prise en charge régime obligatoire (RO):

12,46 / Dép

49,86

Part complémentaire : (RC

0,00): 12,46

62.32

Taux Prestations Ventes Transports **Frais**

TVA

Total T.T.C.

20.00

10.38

2,08

12,46

Total

10,38

2,08

12,46

A découper et joindre à votre règlement

Adresse de règlement:

VitalAire Centre de Gestion

CS 70588

13594 Aix en Provence cedex 3

MMC PRAECONIS

Numéro:

232313997

Agence:

431

Client:

7307000066

Date:

19/09/2023

12,46

Montant (EUR):

Net à payer : 12.46 EUR

Règlement par Virement av bor pour le 16/10/2023

T.V.A. Acquittée sur les débits



Page 1(1)

VITALAIRE S.A., S.A. au cabital de 6.821.760 EUR, 6 Rue Cognacq-Jay - 75341 PARIS CEDEX 07. RCS PARIS B 425039773, TVA FR 11425039773

MOREO E GORALO OHORE, PRIMORO, Superomone

ACTIONS OPTIONS ASSOCIÉES OUTILS

210923

RNOEMIE

Options de filtre

Ordre de tri: 1-Spéc fac, taux

Payeur		720	7207000043		CPAM DE BELFORT		
Numéro facture		232313996		Année facture		2023	
Nom	Fac group	Fac/Pt	DtEch	Dev	ктт	Taux change	Montant devises
FACTMV	<	190923	161023	EUR	01	1.000000	49. 8 6 D

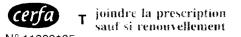
161023 EUR

SENICE COURTER!

1.000000

49.86 C

MODIFIER



feuille de soins

Duplicata

numéro de facture (facultatif)

Page 1(1)

Art. R. 161-40 et suivants du Code de la sécurité sociale

232313996

Art. L. 212-1 du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre

date

19092023

PERSONNE RECEVANT les SOINS et ASSURE(E)

PERSONNE RECEVANT les SOINS (la ligne "nom et prénom" est obligatoirement remplie par le pharmacien ou le fournisseur)

nom et prénom

DOUZET MIREILLE

numéro d'immatriculation

(nom de famille (de naissance) suivi du nom d'usage (facultatif et s'il y a lieu))

2450490010052

21

019010000

code de l'organisme de rattachement en cas de dispense d'avance des frais (à remplir par le pharmacien ou

le fournisseur)

date de naissance

28041945

ASSURE(E) (à remplir si la personne recevant les soins n'est pas l'assuré(e))

nom et prénom

nom et prenom DOUZET MIREILLE (nom de famille (de naissance) suivi du nom d'usage (facultatif et s'il y a lieu))

numéro d'immatriculation

7207000043 0001989687

ADRESSE de L'ASSURE(E)

27 AV D ALSACE IDENTIFICATION du PHARMACIEN ou du FOURNISSEUR 90000 BELFORT

NTIFICATION de LESTRUCTURE

RUICE
COURRIER LE

NOV. 2023

VITALAIRE EST

431

15, rue CAMUS 90000 BELFORT

PHARMACIEN REMPLACANT

nom et prénom

identifiant

902600014

dispositif de coordination de soins - réseau de santé

IDENTIFICATION du PRE RIPTEUR et de la STRUCTURE dans laquelle il exerce

nom et prénom

GUY ISABELLE

raison sociale

identifiant

10002491537

n° de la structure (AM, FINESS ou SIRET) CONDITIONS de PRISE en CHARGE de la PERSONNE RECEVANT

date de la prescription médicale date de l'accord préalable (le cas échéant) 30062023

X MALADIE (si exonération du ticket modérateur, cochez une case de la ligne suivante)

date

SOINS dispensés au titre de l'art. L. 212-1

30062023

acte conforme au protocole ALD

action de prévention oui

PRODUITS

autre

ATIONS DELIVRES

(cf. la notice au verso : § précédé de "* et les recommandations importantes)

accident causé par un tiers : non X

numéro

ou

date

AT/MP

tarification détaillée

Commande N° 0006128553 du 12/02/2013 Période du 17/08/2023 au 13/09/2023 soit 4 Semaine(s)

PPC, apnée sommeil, télésuivi (+112 h), forfait hebdo 9.TL1

Taux de prise en charge: 80.00 %

LPPR unitaire_:

15.58 EUR

Total facturé :

49.86 **EUR**

Code LPPR:

1187880

Montant total facturé RO:

49,86 EUR

PATEMENT

MONTANT TOTAL en euros

l'assuré(e) n'a pas payé la part obligatoire

l'assuré(e) n'a pas payé la part complémentaire

signature du pharmacien ou du fournisseur



signature de l'assuré(e)

impossibilité ... de signer

Quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration est passible de pénalités financières, d'amende et/ou d'emprisonnement (articles 313-1 à 313-3, 433-19, 441-1 et suivants du Code pénal et article L. 114-17-1 du Code de la sécurité sociale). Les informations figurant sur cette feuille, y compris le détail des actes et des prestations servies, sont destinées à votre organisme d'assurance maladie aux fins de remboursement et de contrôle. En application de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous pouvez obtenir la communication des informations vous concernant et. le cas échéant, leur rectification en vous adressant auprès de votre organisme d'assurance maladie. **FSPHF 10-2014** S3115h



quelques conseils pour remplir votre feuille de soins

Le bon remplissage de votre feuille de soins est la garantie de votre remboursement par l'assurance maladie.

La première information à donner concerne la personne recevant les soins et l'assuré(e) :

Si vous ne payez pas votre pharmacien ou votre fournisseur, celui-ci remplira l'ensemble de cette rubrique, sur présentation de votre carte Vitale ou de l'attestation papier qui l'accompagne.

Si vous payez votre pharmacien ou votre fournisseur, celui-ci indiquera uniquement vos nom et prénom, dans la zone prévue, selon vos indications ou au vu des informations portées dans votre carte Vitale ou sur l'attestation papier qui l'accompagne.

Les autres zones seront remplies par vous même (le code de l'organisme de rattachement n'est pas à préciser).

- vous êtes la personne recevant les soins et vous êtes assuré(e) social(e), inscrivez seulement :
 - votre numéro d'immatriculation (en vous aidant de votre carte Vitale ou de Γattestation papier qui Γaccompagne).
- · vous êtes la personne recevant les soins et vous n'êtes pas assuré(e) social(e), indiquez :
 - votre numéro d'immatriculation,

ou (si celui-ci ne vous a pas été communiqué),

- votre date de naissance,
- le nom et le prénom de l'assuré(e) auquel (à laquelle) vous êtes rattaché(e) et son numéro d'immatriculation,
- complétez enfin cette rubrique en indiquant l'adresse de l'assuré(e).

Toutes les autres rubriques de la feuille de soins sont à compléter par votre pharmacien ou votre fournisseur, y compris le numéro de facture qui est une zone facultative destinée à son usage.

- * Si vos soins sont dispensés au titre de l'article L. 212-1 du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, il doit le préciser dans la case prévue à cet effet.
 - Si vos soins sont en rapport avec un accident causé par un tiers, précisez-le lui ainsi que la date de cet accident.

 Ces renseignements doivent **obligatoirement** figurer sur la feuille de soins car ils permettent à l'assurance maladie de récupérer les frais relatifs à l'accident auprès de l'assureur concerné.
 - Si vos soins sont en rapport avec un accident du travail, dont vous avez été victime, ou avec une maladie professionnelle, présentez-lui la feuille d'accident du travail/maladie professionnelle qui vous a été remise par votre employeur ou par votre organisme d'assurance maladie.

Recommandations importantes:

Le double de votre prescription médicale doit être joint à l'envoi de votre feuille de soins (sauf en cas de renouvellement, ou s'il a été joint à la demande d'accord préalable).

Prévenez votre organisme d'assurance maladie en cas de changement intervenant dans votre situation, par exemple :

- changement de compte bancaire, postal ou de caisse d'épargne : adressez-lui le relevé d'identité correspondant.
- changement d'organisme d'assurance maladie : prenez contact avec votre nouvel organisme d'assurance maladie pour le transfert de votre dossier afin de ne pas retarder le remboursement de vos soins et prestations, n'oubliez pas également d'indiquer votre nouvelle adresse sur la feuille de soins.
- * Si le pharmacien ou le fournisseur a coché la case "SOINS dispensés au titre de l'art. L. 212-1", la feuille de soins doit être adressée à l'organisme gestionnaire mentionné sur votre attestation de pensionné(e).

N'oubliez pas de signer votre feuille de soins.